



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 2 juillet 2020

**Objet de la délibération**

**TARIFICATION SCOLAIRE, EXTRASCOLAIRE, PERISCOLAIRE ET QUOTIENTS FAMILIAUX**

Le deux juillet deux mille vingt à 18h30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

**Etaient présents :**

André HARTEREAU, Christian LE BOULAIRE, Peggy CACLIN, Marie-Françoise CÉREZ, Claudine CORPART, Michèle DOLLÉ, Yves DOUAY, Thierry FALQUERHO, Yves GUYOT, Aurélia HENRIO, Gwendal HENRY, Martine JOURDAIN, Catherine JULÉ, Jacques KERZERHO, Michèle LE BAIL, Pierre-Yves LE BOUDEC, Lisenn LE CLOIREC, Jean-François LE CORFF, Anne-Laure LE DOUSSAL, Julien LE DOUSSAL, Pascal LE LIBOUX, Laure LE MARÉCHAL, Fabrice LEBRETON, Stéphane LOHÉZIC, Valérie MAHÉ, Roselyne MALARDÉ, Philippe PERRONNO, Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ, Tiphaine SIRET, Nadia SOUFFOY, Frédéric TOUSSAINT, Joël TRÉCANT

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Julian PONDAVEN à Yves GUYOT

**Absent(s) :**

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Madame CÉREZ Marie-Françoise** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction de la Vie de la Cité

**N° 2020.07.012**

**TARIFICATION SCOLAIRE, EXTRASCOLAIRE, PERISCOLAIRE ET QUOTIENTS FAMILIAUX**

**Rapporteur : Valérie MAHÉ**

Dans la perspective de la prochaine rentrée scolaire, le Conseil Municipal est amené, comme chaque année, à se prononcer sur l'évolution, des quotients familiaux et des tarifs concernant les activités périscolaires (garderies et restauration scolaire) et extrascolaires (centres de loisirs).

Aussi, il est proposé dans le cadre de la politique tarifaire de la Ville d'une part mais aussi compte tenu de l'inflation d'autre part, de revaloriser à la fois les tranches de quotient et les tarifs l'année scolaire 2020-2021.

Concernant les tranches de quotients familiaux, la Ville a validé lors de sa séance du Conseil Municipal en date du 25 juin 2015 la mise en œuvre d'une refonte des quotients familiaux s'appuyant sur le quotient familial CAF et la répartition des familles suivant leur quotient pour définir les tranches.

En ce sens, il convient de revoir ces tranches afin de tenir compte des évolutions des revenus des familles. Il est proposé d'appliquer une augmentation correspondant à l'évolution des prix à la consommation sur les 12 derniers mois (indice INSEE) sur les bornes des tranches soit 1.2 %.

Il est également proposé d'appliquer une augmentation de 1.2 % sur les tarifs de restauration scolaire, garderie et accueils de loisirs en écho à l'augmentation pratiquée par notre prestataire de restauration CONVIVIO.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,

**Vu** la délibération n°2015 06 005 du 25 juin 2015,

**Vu** l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 22 juin 2020,

**Vu** l'information faite de la Commission « Vie » en date du 25 juin 2020,

**Vu** le rapport présenté,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Entendu l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

- ➔ **APPROUVE** les tarifs 2020-2021 de la restauration scolaire et des activités péri et extrascolaires tels que présentés en pièce jointe ainsi que la revalorisation des quotients familiaux (+ 1.2 %).

**Délibération adoptée par 28 voix Pour et 5 voix Contre, 0 Abstention(s).**

Le registre dûment signé  
Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,

André HARTEREAU